

Conseil Départemental de la Sarthe

Séance plénière du 21 juin 2019 – Budget Supplémentaire 2019

Débat de politique générale

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Monsieur le Président, mon intervention se situe à la suite de votre discours d'ouverture. Comme vous vous en doutez, nous vous avons écouté avec attention.

Un journaliste m'a dit avant-hier qu'aujourd'hui serait mon baptême du feu. Je ne suis ni pyromane ni pompier. Mon propos ne contiendra donc aucun propos incendiaire.

En ce qui concerne le compte administratif 2018, notre groupe votera contre dans la continuité de la position que nous avons prise lors du vote du budget primitif de 2018. Une fois posée cette position de principe, je ferai quelques remarques sur les résultats annoncés. Le Département bénéficie d'une hausse des recettes de fonctionnement qui vient impacter le niveau d'épargne brute. La baisse, tant décriée par votre majorité des dotations de l'État, est terminée. Nous nous réjouissons des résultats qui permettent de diminuer la dette tout en maintenant un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement à 97 %. Ce qui n'est pas forcément le cas des réalisations d'investissement, à hauteur de 85 %. Nous comprenons bien que tout ne peut se réaliser au cours d'un seul exercice mais nous nous interrogeons sur la politique d'investissement du Département. Répondons-nous aux besoins de nos concitoyens en matière d'investissement ?

Avons-nous les moyens et les compétences au sein des services pour mener à bien davantage de dépenses d'investissement ? Le Plan stratégie patrimonial suffit-il au réajustement des équipements mobiliers ?

La dette départementale diminue et nous en sommes satisfaits. Nous savons que cela diminuera les coûts pour financer le partenariat public/privé de la reconstruction des collèges. Nous ne reviendrons pas sur la position du groupe sur ce choix. Les collèges sont en cours de livraison et la collectivité en bénéficiera. Les collégiens et les enseignants bénéficieront d'outils fonctionnels, de vues agréables, ce qui change des vieux collèges.

Le temps a passé et notre souci aujourd'hui est de rester vigilants quant à de possibles ou d'éventuels dérapages en matière d'entretien et de maintenance de ces collèges.

Sur un autre sujet, nous sommes sensibles de la réponse que vous avez apportée, Monsieur le Président, à la demande des membres de la minorité de participer aux travaux de Sarthe Mécénat.

À la lecture de la liste des projets déposés, un tri important va devoir s'opérer afin de valoriser les demandes multifformes qui ont été recensées.

Nous voulons aussi évoquer aujourd'hui le Plan Pauvreté dont les réserves qui bloquaient jusqu'à maintenant la négociation avec le représentant de l'État sont, semble-t-il, levées.

Nous validons donc les propositions faites par le Département, mais nous avons des craintes quant aux effets financiers qu'ils peuvent avoir dans le cadre du pacte financier signé par vous.

Nous demandons précisément que les recettes et les dépenses engendrées par le plan pauvreté sortent du périmètre du pacte financier. Nous aimerions connaître votre position sur ce point, Monsieur le Président.

Notre collègue, Mélina Elshoud, interviendra plus en détail sur la filière agricole bio. Nous ne pouvons pas passer sous silence le cri d'appel de trois associations sarthoises d'aide et de soutien aux agriculteurs installés en bio lancé dans la presse ces derniers jours. Certes, la loi NOTRe ne permet pas au Département d'intervenir directement. Nous pouvons toujours – nous l'imaginons – apporter un soutien financier à des associations qui interviennent en ce domaine. Là aussi, nous aimerions que vous apportiez des précisions. Un dernier sujet nous tient à coeur même s'il est fortement source de positions contrastées, parfois polémiques. C'est le retour à une limitation de vitesse à 90 km/h sur certains tronçons routiers du

Département. Cette limitation à 80 km/h est, même s'il n'est pas le seul, l'une des sources du mouvement des Gilets jaunes. Nous imaginons qu'il est difficile de faire des choix entre le risque accidentogène d'une vitesse excessive mise en avant par des associations d'automobilistes, le relâchement des comportements des automobilistes mais aussi l'accumulation des contraintes imposées à ces mêmes automobilistes, telles que, par exemple, l'augmentation du nombre de radars. C'est le type même de mesures impopulaires, mais la sécurité routière des automobilistes ne peut pas se résumer à cette dichotomie. Monsieur le Président, il est de votre responsabilité de trancher ce débat. Qu'en sera-t-il d'une concertation avec les élus locaux sur le choix des tronçons qui connaîtront une modification du changement de vitesse ?

Pour conclure cette première intervention au nom de notre groupe, nous constatons que le budget supplémentaire ne fait état que d'ajustements de compte à compte, mais fidèle à notre vote lors du budget primitif 2019, nous voterons contre la proposition du budget supplémentaire 2019.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Je rejoins les propos de M. Vallienne sur l'importance de l'architecture. Je me souviens de Renzo Piano qui disait que le rôle d'un élu est de rendre la ville plus belle qu'au moment où il l'a trouvée. Au-delà de la fonctionnalité, il est important d'attacher une importance à l'esthétique ; c'est ce qui permet aux gens d'être heureux et évite de partir dans des orientations politiques négatives. Cette préoccupation de l'architecture dans des bâtiments collectifs devrait être aussi celle des élus lorsque l'on autorise des habitations individuelles.

Je félicite le Département pour l'effort qui a été produit pour le collègue Jean Cocteau à Coulaines qui bénéficie d'un beau bâtiment, qui n'est pas celui du projet initial, lequel n'était pas de ce niveau. Le dialogue compétitif a permis de recevoir une nouvelle proposition bien plus intéressante. Je suis heureux de compter dans ma ville une école primaire pensée par un grand architecte Dietmar Feichtinger, à laquelle viendra s'ajouter le collègue. Comme le disait Jules Ferry :

« Quand nous créons l'école publique, il faut que ce soit la plus belle maison du village. » Il est important que ce soit également une préoccupation pour les collèges qui étaient des bâtiments délaissés. Nous avons de beaux lycées et de belles écoles, mais des collèges particulièrement miteux. Nous avons réalisé un effort qui est à saluer.

Quelques mots sur la décision modificative.

Les finances départementales sont au vert ; c'est une bonne nouvelle. Les bonnes nouvelles portent sur les recettes fiscales, en particulier sur les taxes foncières et sur les remboursements de l'État s'agissant de plusieurs politiques. La situation qui nous a été annoncée comme catastrophique ne s'est pas produite, ce dont nous pouvons que nous réjouir. Peut-être est-ce l'occasion de réorienter les objectifs du Département et la stratégie budgétaire vers quelques priorités essentielles, sachant que nous disposerons de marges de manœuvre dans les années à venir.

Je voudrais maintenant aborder le sujet des mineurs isolés qui engendrent des perturbations dans la vie sociale et la sécurité. Le Département devrait dégager des crédits supplémentaires pour cet objectif commun aux communes et aux Départements parce que la situation risque de devenir rapidement incontrôlable avec des conséquences pour la sécurité.

Le deuxième point concerne les personnes âgées. Les familles sont inquiètes parce qu'elles vont faire face au grand âge. Nous compterons 100 000 centenaires dans les années à venir. C'est de plus en plus difficile pour des familles qui arrivent à l'âge de la retraite de prendre en charge leurs parents qui ont trente ans de plus qu'eux et qui vivront dix ans de plus.

Le troisième point est celui de l'enseignement supérieur. La Métropole a doublé les crédits de l'enseignement supérieur en fonctionnement. Il est important que le Département accompagne cet effort parce qu'il en va de l'attractivité de l'agglomération et du Département et du développement économique

futur. Nous disposons de quelques marges de manœuvre, il faudrait pouvoir les employer pour soutenir l'enseignement supérieur qui est une compétence autorisée par la loi NOTRe.

Le dernier point porte sur la vie associative. Il est dommage de chipoter sur quelques milliers d'euros et de maintenir cette inégalité de traitement entre les cantons urbains et les cantons ruraux. Les dotations cantonales aux associations n'ont pas été revalorisées au rythme de l'inflation. Nous avons besoin d'un coup de pouce parce que les associations jouent un rôle social essentiel. Les collectivités locales ne peuvent se substituer au Département. Pour quelques milliers d'euros, il est dommage de mettre en danger ces associations. Elles sont la cellule de base de la vie locale et sont indispensables au lien social entre les habitants.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'aimerais souhaiter la bienvenue à M.

Olivier Sasso qui prend la succession de M. Jean-Michel Batailler. J'ai eu l'occasion de travailler avec Olivier Sasso alors qu'il n'était pas élu sur les questions de cœur de ville. J'ai toujours apprécié de travailler avec quelqu'un qui était ouvert d'esprit. C'est très agréable. Bienvenue donc dans cette assemblée !

Sur le compte administratif, l'essentiel a été dit. Si la situation financière du Département s'améliore, des efforts indéniables permettant une gestion saine de nos finances, il ne faut pas penser, au prétexte que nous avons retrouvé une marge financière, que nous pouvons ouvrir les vannes ! À cet égard, je rejoins le propos de M. Beauchef. Cependant, il ne faut pas non plus tomber dans une attitude de prudence à l'excès qui nous pousserait à gérer la collectivité, l'œil uniquement fixé sur les dépenses. Il faut trouver un équilibre.

Monsieur le Président, vous avez rappelé dans votre propos introductif les enjeux de la situation économique et sociale de notre Département. Il nous faut probablement, sur certains sujets, être plus innovant. Je veux maintenant aborder le débat sur les limitations de vitesse. J'ai voté le vœu selon lequel l'État a pris cette mesure sans concertation aucune, ce qui n'était pas une bonne décision sur le plan de la méthode. À ce titre, je vous rejoins entièrement. Cette décision qui tombe d'en haut, sans aucune concertation, imposée aux Départements, pose problème. Pour autant, cette décision existe car nous sommes confrontés à un vrai défi qui est celui de l'insécurité routière. Nous sommes dans un Département où le nombre de tués sur la route est particulièrement élevé. Nous avons connu en 2018 une progression forte du nombre de tués sur la route et nous savons combien la vitesse peut être dans bien des cas un élément aggravant de l'insécurité routière.

Vous vous réjouissez que le Gouvernement propose aux Départements de faire comme bon leur semble. Je trouve que c'est une mauvaise manière qui est faite aux Départements. Ainsi que cela a été rappelé, la limitation de vitesse à 80 km/h est l'un des éléments qui a alimenté le mouvement des Gilets jaunes et qui a fait l'objet d'une forte impopularité. Aujourd'hui, le Gouvernement propose un transfert d'impopularité sur les Départements en leur laissant le choix. C'est ainsi que certains Départements reviendront à une limitation à 90 km/h. Ils satisferont un certain nombre de personnes et en mécontenteront d'autres, notamment ceux qui luttent contre la violence routière. Les Départements qui ne changeront rien mécontenteront les mêmes.

Sur cette question, il faut être extrêmement prudent. C'est pourquoi je ne suis absolument pas favorable aux propositions que vous faites de repasser l'ensemble des routes principales du

Département à 90 km/h. Cela peut parfois se justifier, moins à d'autres. Nous mettons un coup de balancier trop fort en faveur du 90 km/h. Les routes que vous proposez de repasser à 90 km/h sont celles où l'on compte le plus de tués. En tant que Conseillers départementaux, je ne veux pas que, demain, lorsqu'un automobiliste décèdera, en raison d'un excès de vitesse, sur une route que nous aurons repassée à 90 km/h, être mis en accusation parce que nous aurons cédé à des pressions. Dans un Département comme le nôtre, où la violence routière est particulièrement forte, notre assemblée pourrait se glorifier de résister à des pressions et de considérer que la lutte contre l'insécurité routière est notre priorité absolue et qu'à ce titre, partout à cela est nécessaire, nous maintenons la limitation de vitesse à 80 km/h.

Tel est le désaccord de fond que je voulais exprimer. Nous avons tous, au cours de notre vie d'élus, été touchés par cette violence routière. Des maires sont obligés d'annoncer à des familles que leur enfant s'est tué sur la route la nuit ou en revenant du travail pour excès de vitesse. J'ai moi-même eu à prononcer une oraison funèbre d'une ancienne élève qui s'était tuée pour cette raison. Ce sont des événements marquants dans une vie. La sagesse dont faisait état M. Beauchef sur le plan financier pourrait s'appliquer à nos décisions relatives à la sécurité routière.

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné-l'Évêque*)

Je souhaite intervenir sur le même sujet. Je ne répéterai pas les interventions précédentes, mais dans le prolongement de vos propos, je confirme que nous avons fait un vœu.

Je ne me souviens plus s'il a été voté à l'unanimité, mais je l'ai voté. Pour une fois que nous avons déposé un vœu ayant reçu un retour positif, nous n'allons pas nous plaindre car habituellement il s'agit de vœux pieux ! C'est donc une bonne chose.

Nous allons étudier les axes au cas par cas. Des réseaux peuvent passer à 90 km/h contrairement à d'autres. Moi aussi, j'emprunte les petits réseaux puisque je suis un élu qui vadrouille dans la campagne sarthoise. Il va de soi que certaines routes ne peuvent pas être à 90 km/h. Mais les services du Département ont étudié la question attentivement. Cela va dans le bon sens. Pour une fois que la réponse à un vœu est positive, je ne me plaindrai pas.

Comme vous le disiez, Monsieur le Président, la vitesse est un facteur aggravant. Quand on décide de rouler à 110 km/h, que la vitesse soit limitée à 80 km/h ou à 90 km/h, on est en défaut de vitesse. Il faut être honnête, tous ceux qui ont le permis ont commis un jour des excès de vitesse.

Se pose ensuite la question de la sécurité routière mais ce n'est pas le seul sujet du débat, se pose également la question environnementale qu'il faut faire peser dans la balance. Mme Debost développera. Ce sont des sujets dont je m'entretiens souvent avec M. Rouillon. Il est préconisé d'abaisser la vitesse à 70 km/h sur la rocade du Mans. Nombre de terrains de sport sont situés tout au long, au Villaret, à la faculté... Les particules émises sont dangereuses pour les jeunes et pour tous ceux qui produisent un effort physique. Ce sont là des questions qu'il conviendrait de prendre en compte pour opérer des changements. Allons dans le bon sens, soyons constructifs et pragmatiques ! À cet égard, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir souligné dans votre propos que j'étais souvent constructif. Je me réjouis d'une proposition que j'ai présentée concernant la Mutuelle solidaire départementale.

En revanche, je suis un peu étonné des inquiétudes émises par M. Lorne qui me répondra sur les suites de la réforme de la taxe professionnelle réalisée sous un gouvernement que vous souteniez à l'époque. Elle provoque des incertitudes sur le montant des recettes. C'est un effet négatif que vous avez souligné, notamment avec la fiscalité de flux sur les assurances, sur les droits de mutation, etc., mettant en avant la difficulté à prévoir les recettes fiscales au regard de la proportion des flux par rapport aux stocks. Cette réforme vous l'avez soutenue.

Je ne reviens pas sur les perspectives de la dette. La dette a baissé pour préparer l'impact des PPP.

Je dirai à M. Vallienne qu'il ne connaît peut-être pas bien les programmes des collèges puisque deux matières abordent l'architecture : les arts plastiques qui traitent de l'histoire de l'art, et donc l'histoire de l'architecture, et la technologie, dans les classes de cinquième, où est abordée la construction des bâtiments. Je rassure donc M. Vallienne, l'architecture est un thème qui est largement abordé depuis quatre ou cinq ans.

Je terminerai par une inquiétude pour notre Département, à savoir les difficultés liées à l'emploi.

Monsieur le Président, vous avez évoqué les taux de chômage en soulignant les moins mauvais chiffres de certains secteurs ; vous auriez pu citer d'autres territoires que ceux que vous avez énumérés. Nous venons de connaître des temps durs avec la fermeture de plusieurs entreprises, de plusieurs sites. Des milliers d'emplois sont concernés, directement ou indirectement. Vous savez l'inquiétude qui pèse aujourd'hui sur une entreprise située près de chez moi ; je veux parler de l'entreprise Souriau à Champagné. Un article

paru ce matin met en avant la forte inquiétude des salariés, des syndicats et des dirigeants. Même si cela ne fait pas partie des compétences du Département, nous ne pouvons pas passer sous silence ces fermetures et ne pas dire notre soutien à ces entreprises et à leurs salariés.

Vous faites partie du comité de suivi Arjowiggins. Des réunions sont régulièrement organisées avec la préfecture. Je ne sais si la nationalisation transitoire comme vous le proposez parfois dans la presse est la bonne solution. Je ne sais d'ailleurs pas si ce serait envisageable techniquement. Je ne suis pas suffisamment calé sur le sujet pour l'affirmer. Notre collectivité doit crier ce matin son soutien à toutes ces entreprises et aux salariés. Il ne s'agit pas d'émettre un vœu, mais de dire que nous voulons accompagner et être informés des suites de la situation de ces sites.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Il est toujours dangereux d'intervenir avant M. Grelier ! Je prends des risques incommensurables, mais j'y vais quand même !

Je suis d'accord avec M. Chaudun qui est intervenu pour dire qu'il fallait réfléchir aux sources de pollution qui émettent des particules fines, en particulier en milieu urbain. Je plaide pour une vitesse adaptée sur la rocade. En effet, nombre de jeunes sportifs s'entraînent à proximité de la rocade, soit au Villaret, à Coulaines, à l'université et ailleurs et ils respirent l'air pollué des véhicules. Nous n'avons pas dressé le bilan aujourd'hui des conséquences des particules ultras fines qui jouent un rôle dans les leucémies ou qui ont des effets sur le système pulmonaire. Il serait nécessaire de réfléchir à ces questions.

Le débat sur les causes de la mortalité routière peut se révéler interminable. Historiquement, la vitesse était une cause essentielle dans la mortalité sur les routes. Désormais que la vitesse a été réduite, son rôle est moindre. Mais, en tout état de cause, l'automobiliste n'est pas un gibier pour le fisc car l'argent des amendes va en partie au Département. Nous avons voté la répartition des produits des amendes et des taxes entre les communes et les hôpitaux. Certes, l'automobiliste est un gibier, mais il l'est au service d'une bonne cause, que ce soit des investissements routiers des communes ou pour réparer des personnes qui ont été cassées par les accidents de la route. Dimanche dernier, j'ai été appelé route de Ballon suite à un accident qui est survenu par une cause autre que la vitesse. Deux voitures se sont percutées de face. Le fait est que plus les conducteurs roulent lentement en état d'ébriété, moins c'est dangereux.

Un autre argument est, à mon sens, plus important et qui n'est pas rappelé, à savoir l'impact environnemental de la vitesse. Comme vous le savez tous et plus encore notre ingénieur de Champagné, la résistance à l'air augmente avec le carré de la vitesse. Plus vous roulez vite, plus vous consommez et la résistance est plus faible. Passer de 80 km/h à 90 km/h revient à augmenter la vitesse de 40 km/h. D'où un impact environnemental considérable.

Je ne porte pas de jugement, mais nous tenons de grands discours sur le climat, sur la protection de la planète. Il convient donc que chaque utilisateur fasse un effort pour protéger le climat.

Globalement, réduire la vitesse a un impact sur la consommation d'énergie. Le fait de passer de cinquième en sixième n'a aucun impact. C'est un problème physique. Nous le savons bien nous qui sommes sur le territoire des 24 Heures du Mans et qui adaptions les véhicules pour les rendre les plus furtives.

La résistance à l'air est égale à $A \times V^2$, A étant propre à chaque véhicule par km². (Mouvements sur divers bancs.) Il n'y a plus de culture scientifique, légère ou moins légère, dans le monde politique.

C'est pourquoi je me permets de le rappeler. Moi-même, j'ai passé un modeste bac D. C'est un argument qui n'a jamais été développé, mais plus on roule vite, plus on consomme d'essence.

Je n'ai pas compris l'argument des Gilets jaunes : pourquoi demander l'augmentation du pouvoir d'achat et demander à rouler vite ? Car moins on roule vite, moins on dépense. Le gain de temps obtenu, selon qu'on roule à 80 ou 90 km/h entre Saint-Calais et Le Mans, est de trois ou quatre minutes comme l'ont mesuré les journalistes du Maine Libre. Je veux bien que les gens soient pressés, mais il est préférable de perdre trois minutes et de préserver la planète et son pouvoir d'achat. Je ne donne pas de leçon, je ne vis pas à la campagne, je ne fais pas de grands trajets.

Personnellement, depuis trois mois, j'ai adapté ma vitesse, je roule à 70 km/h sur la rocade, à 30 km/h en ville et à 110 km/h sur l'autoroute. Certains diront que j'arrive en retard aux réunions ! Eh bien pas du tout, c'est parce que je pars de chez moi en retard ou parce que je fais des choses entre les deux.

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Je reviens d'un mot sur le pacte financier. J'ai trouvé très intéressante l'analyse de mon collègue Conseil sur le transfert d'impopularité. C'est malheureusement ce à quoi joue le Gouvernement Macron sous couvert de transférer une responsabilité. Nous avons connu le transfert de la semaine de cinq jours dans les écoles, celle du choix de la vitesse maximale autorisée sur nos routes, celle de mener un plan de pauvreté ambitieux, celle de mener une politique de prévention de l'autonomie avec la Conférence des financeurs. Sous couvert de transférer cette responsabilité, on ne fait que transférer l'impopularité, l'impopularité de revenir sur des décisions nationales comme c'est le cas pour les 90 km/h mais aussi et surtout l'impopularité de devoir faire sans pouvoir faire, car c'est bien de cela qu'il s'agit lorsque l'on nous demande de mener un plan pauvreté ambitieux dans un Département où le niveau de pauvreté est le plus fort de toute la région des Pays de la Loire alors que nous serons pénalisés au titre du pacte financier que nous avons signé avec l'État si nous engageons des actions supplémentaires et donc des actions nouvelles.

Devoir faire sans pouvoir faire se traduit également dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie menée par la Conférence des financeurs dans la mesure où nous ne pouvons pas utiliser l'argent fourni notamment par la CNSA parce que cela nous ferait sortir de la limite de 1,2 % d'augmentation de dépenses de fonctionnement. Il me semble donc que ce pacte financier nous fait un tort considérable. J'aimerais que notre Assemblée continue à le dénoncer.

Commission Solidarité – Autonomie – Démographie médicale

Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées (Rapport n° 4)

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné-l'Évêque*)

Nous sommes satisfaits, mes collègues et moi-même, du travail effectué par la commission Solidarité au sujet du foyer de l'enfance. Les orientations retenues visent à régler les difficultés qu'il rencontre. La problématique des enfants a été prise en compte.

Le Département a pris la décision de mettre la gestion entre les mains des associations, ce dont nous pouvons nous satisfaire.

Nous serons vigilants aux locaux du foyer de l'enfance et du personnel au regard des orientations retenues. Dans la mesure où les associations prendront en charge la gestion, nous serons attentifs au devenir du personnel.

Sur le secteur de Montfort-le-Gesnois, une maison sera créée. M. Chaudun et moi-même sommes en attente des conclusions et de la forme que prendra le projet, car, à ce jour, nous n'avons pas connaissance de son contenu.

Nous nous félicitons des orientations prises par le Département.

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

On ne se lassera pas de féliciter à notre tour du travail réalisé. Je remercie donc pour le travail effectué au cours des dernières années en faveur du Foyer de l'enfance et des choix innovants et assumés qui ont été retenus, notamment la gestion par les associations. Vous ne soulignez pas suffisamment dans votre rapport la création de places d'accueil dans la Sarthe, ce qui n'est pas anodin, et dont nous vous remercions. La gestion par petits groupes des enfants en bas âge et des adolescents favorisera leur intégration, leur prise en charge et leur protection. Je vous remercie également des débats avec le centre d'action médicosocial précoce afin de trouver sur le court terme des locaux pour qu'il puisse mener à bien ses missions au travers de la prévention et de la détermination précoce du handicap.

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Désolé ne pas en avoir parlé en commission mais une idée m'est venue après nos débats précédents sur la prévention. Nous assistons à une recrudescence des maladies infantiles qui présentent un caractère léthal chez certains enfants. Je m'interroge sur l'intérêt que nous aurions à développer une politique de communication du Département autour de la vaccination qui participe de notre rôle de prévention.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Deux mots sur le Foyer de l'enfance. Je ne dirai pas autre chose que mes collègues. Il était urgent de trouver une solution pour que le Foyer redevienne un foyer de l'enfance et non un foyer pour jeunes délinquants, ce qui avait d'ailleurs des répercussions quelque peu dramatiques sur les habitants du quartier. Les efforts produits par le Département, que je salue, me conviennent entièrement.

En revanche, j'éprouve une difficulté liée à mes fonctions d'adjoint au maire, en charge de la sécurité publique au Mans. Elle concerne le secteur des Sablons, une difficulté dont je vous ai saisi, Monsieur le Président, le 18 mars 2019 par courrier, resté, à ce jour, sans réponse, si ce n'est un accusé de réception.

Depuis plusieurs mois, voire depuis l'année dernière, des camping-cars logeant des familles avec enfants stationnent sur différents points du quartier des Sablons. Un temps, ils étaient stationnés sur le parking de Carrefour Market, puis ces dernières semaines, se sont installés sur les parkings autour de l'église du quartier. Désormais, ils sont installés, de l'autre côté de l'Huisne, à Le Mans plage. Ce point de fixation nous pose véritablement problème. Depuis 2017, nous avons vu arriver trois camping-cars ; aujourd'hui, ils sont

bien davantage, créant des inquiétudes fortes chez les habitants car si ces personnes ne posent pas de problèmes de tranquillité ou d'insécurité, cela soulève malgré tout des inquiétudes sur le raccordement illégal au réseau électrique, les dépôts sauvages de déchets, les enfants laissés parfois à eux-mêmes. Cela commence à poser problème, à tel point que, à un moment, certains agents du service des espaces verts de la ville du Mans avaient déposé un droit de retrait pour ne plus intervenir sur ce secteur. Aujourd'hui, nous ne savons pas traiter une telle situation seuls.

Nous pouvons la traiter de deux manières. Soit sous l'angle « tout répressif » en harcelant en permanence ces personnes, en multipliant les procès-verbaux et les intimidations. Je ne crois pas que ce soit la façon de faire de la ville du Mans ou de quiconque dans ce Département. Soit sous l'angle social. Qui sont ces personnes ? Pourquoi sont-elles là ? Comment sont-elles prises en charge ? Tel était l'objet du courrier que je vous adressais, Monsieur le Président, dans la mesure où ces personnes sont suivies par les services départementaux, notamment par le service des personnes sans résidence stable. Il est donc nécessaire que nous travaillions avec vous sur cette question.

Le silence du Département commence à m'inquiéter car si nous ne nous mettons pas ensemble autour de la table pour savoir qui sont ces personnes, ce qu'elles veulent, comment les accompagner vers un logement fixe, nous laisserons le phénomène perdurer, un phénomène qui inquiète et qui prend de l'ampleur. Je tire la sonnette d'alarme et j'aimerais, Monsieur le Président, que vous attachiez plus d'attention à cette question. Je vous remercie.

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné-l'Évêque*)

Après les remerciements et le satisfecit du travail réalisé sur le foyer de l'enfance, je voudrais aborder la question des accueils familiaux.

Le Département doit lancer une réflexion sur le recrutement des familles d'accueil, en nombre déficitaire dans notre Département ainsi que l'a souligné M. Lorne. Il est nécessaire d'engager un travail sur le recrutement et l'information de ces personnes pour répondre à une attente et à un besoin de notre territoire.

Jacqueline PÉDOYA (*Conseillère départementale du canton le Mans 5*)

Je reviens sur le sujet des camping-cars qui se déplacent sur le canton. Le vrai souci est de déterminer le rôle de chacun.

Le site qui a été ouvert pour accueillir les camping-cars touristiques au pied de la muraille est payant et n'est pas un lieu destiné à accueillir des personnes en situation d'errance qui nécessiterait un accompagnement des services qui n'ont jamais essayé de s'y rendre. Je pense que tel n'est nullement votre objectif. Les camping-cars se sont installés sur le parking du Carrefour City, puis sur les bords de l'Huisne ; ils pourront être ailleurs demain. Ces personnes cherchent un endroit où on les laisse tranquilles.

Nous avons organisé une réunion il y a peu avec le maire près de la cité du Cirque. Nous avons échangé sur ce thème avec la population. Elle n'est pas du tout dans l'excès. Les habitants signalent ce qui se passe, et ce qui se passe est délicat, sans compter qu'il y a des enfants dont personne ne s'occupe.

Rencontrer et échanger avec les familles installées n'est pas si simple. M. Calippe a essayé. Malgré sa carrure, un peu différente de la mienne, il s'est fait jeter assez énergiquement. Personne n'arrive véritablement à échanger avec cette population.

Vous me dites que vous en avez parlé au maire du Mans. J'aimerais que le dialogue se poursuive pour trouver une solution.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Monsieur Beauchef, je suis désolé, mais je ne pense pas que la réponse soit celle-ci.

Verbaliser des personnes qui ne sont pas solvables revient à se faire plaisir et à faire plaisir aux habitants et à classer les dossiers sans suite et à encombrer les services.

Pourquoi ces personnes ont-elles quitté le parking de l'église avant-hier ? Parce que nous avons mis un coup de pression très fort avec la police municipale et intervenu énergiquement. Elles ont traversé l'Huisne pour s'installer en face.

Je ne jette la pierre à personne, je ne dis pas que le travail n'est pas fait. Tel n'était pas l'objet de mon intervention. Je sais que ces personnes sont suivies par les services du Département, mais il faudrait que les services de la ville, du CCAS et de la prévention et de la sécurité, travaillent en commun avec les services sociaux du Département, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, afin d'identifier les situations, dresser des fiches de suivi de ces personnes, étudier la façon de les accompagner vers un autre type de logement ou autres. Si ces personnes nous disaient demain qu'elles veulent continuer à vivre en camping-cars, nous pourrions leur proposer des terrains où s'installer. Je suis gestionnaire d'aires d'accueil pour les personnes itinérantes. Ce ne sont pas des gens du voyage, mais, après tout, elles pourraient s'installer. Cela pose peut-être la question de la scolarisation des enfants, ce qui exigerait d'étudier les modalités de leur accompagnement. Autre solution, les accompagner sur un logement pérenne. Un travail peut intervenir en lien avec le FSL et les bailleurs sociaux. Mais si nos équipes n'échangent pas sur ce dossier, nous ne nous en sortirons pas.

Mon propos n'est pas de se renvoyer la balle, je veux simplement que nos équipes travaillent ensemble pour résoudre ce problème. Nous y avons tous intérêt. La dernière personne qui m'a interrogé sur cette question est Jean-Marie Geveaux qui habite le quartier et qui s'inquiète. Il sait très bien comment fonctionne le Département et sait de quels moyens d'action il dispose. Il m'a dit : « Parlez-vous et travaillez ! » C'est de cela que j'ai besoin aujourd'hui.

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

L'État est un autre acteur incontournable. La responsabilité de l'organisation de l'accueil c'est l'État. Si les deux collectivités et l'État ne se mettent pas autour de la table, nous aurons des difficultés. Je parle aussi bien de ceux qui vivent dans des caravanes aux Sablons que des personnes qui sont à la rue, en attente de papiers ou non, ou de jeunes mineurs étrangers. La période estivale se profile. Que faisons-nous des jeunes mineurs étrangers isolés sur nos territoires et pas uniquement au Mans ?

La responsabilité de l'État est première. Si nous ne plaçons pas l'État devant ses responsabilités, nous ne parviendrons pas à trouver de solutions. Nous échangeons entre nous et le principal partenaire dont c'est la responsabilité est toujours absent. Toujours ! Je peux vous en parler sagement : j'essaie régulièrement d'avoir des contacts. C'est toujours compliqué.

Il nous faut donc échanger avec l'État pour déterminer ses moyens, comprendre les décisions qu'il prend et la façon dont nous pouvons aider les personnes en errance sur nos territoires. Je dis bien « sur nos territoires » et non pas uniquement au Mans puisque « le phénomène » – le terme n'est pas très beau – ne touche pas uniquement la métropole. M. Beauchef en a parlé, mais il y en a d'autres. Nous ne pouvons pas faire l'économie de rencontrer les représentants de l'État et des collectivités. C'est incontournable pour trouver une solution.

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens (Rapport n° 6)

Isabelle COZIC-GUILLAUME (*Conseillère départementale du canton le Mans 6*)

Je profite de ce rapport pour intervenir en mon nom et en celui de Christophe Counil sur la problématique de l'internat au collège Henri Lefeuve à Arnage. Ainsi que vous avez pu le lire dans la presse, l'ouverture de cet internat a posé quelques problèmes de « recrutement » des élèves. Grâce à l'intervention du Département, à l'écho dans la presse et à l'agrandissement de la plage des inscriptions, nous comptons quinze élèves. Nous en avons parlé au cours de la commission où nous avons fait un point.

Cet internat pourra ouvrir. En revanche, l'Éducation nationale ne peut mettre en face les moyens humains. La CPE devra assurer deux astreintes de nuit par semaine et ne pourra en conséquence travailler trois jours consécutifs. Elle sera donc absente trois jours par semaine.

L'Assemblée départementale est très soucieuse de la réussite des collégiens. Le Conseil départemental a octroyé des moyens considérables à la reconstruction du collège et à la création de cet internat. Je pense que vous nous soutiendrez pour demander à l'Éducation nationale d'attribuer des moyens humains en adéquation avec ceux que nous avons inscrits.

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Vous avez évoqué, Monsieur le Président, le pourcentage de 70 % que vous avez réussi à atteindre sur la part des circuits courts dans les cantines des collèges sarthois. Je voudrais alerter sur le collège de l'Épine car il finira par ne plus pouvoir faire face. La restauration collective de ce collège et les cuisines sont trop petites pour travailler des produits. À la rentrée de cette année, l'augmentation du nombre d'élèves en demi-pension complexifiera encore la tâche. Il serait intéressant d'étudier l'urgence de mener des travaux de la restauration scolaire de ce collège.

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'aborderai deux points.

J'ai échangé avec les personnels du collège Marcel Pagnol à Noyen. S'ils expriment une satisfaction s'agissant de la construction et les locaux qui leur sont livrés, en revanche, ils sont plus réservés quant à la qualité du mobilier mis à disposition dans le cadre de ce PPP. Peut-être faudra-t-il suivre ce sujet de près.

Par ailleurs, je voudrais connaître l'état des premiers travaux annoncés au collège du Petit Versailles. Les travaux des toilettes de la Segpa ont été repoussés. Il conviendrait que ce dossier progresse.

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique : élargissement du GIP Inovalys (Rapport n° 8)

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

J'ai participé hier à l'assemblée générale d'Inovalys. Je voulais témoigner de la bonne gouvernance de ce laboratoire. Son directeur gère de main de maître, et sa vision permet d'envisager sous les meilleurs auspices les collaborations, y compris avec les nouveaux partenaires que sont l'Indre-et-Loire et demain le Morbihan. Il convient de se féliciter de cette gouvernance et de cette organisation interdépartementale.

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Je reviens sur les propos de M. Petit-Lassay portant sur la filière bio agricole. Je partage le constat qui a été fait qui comprend, me semble-t-il, trois éléments.

Premièrement, la baisse des financements, qui n'est pas le fait du Département, au contraire. Elle est le fait de la Région par le passé et de l'État.

Deuxièmement, un retard de paiement qui pose le plus de difficultés aux trois structures qui se sont mobilisées : le CIAP 72 (Coopérative d'installation en agriculture paysanne en Sarthe), le GAB 72 (Groupement des agriculteurs biologiques de la Sarthe) et le CAPP 72 (Chemin vers une agriculture paysanne en Sarthe). N'avons-nous pas le moyen au sein du Département, comme cela se fait pour les compagnies de théâtre, de procéder à des avances de trésorerie au moment où les laboratoires sont confrontés à un défaut de trésorerie ?

Le troisième élément rend les deux premiers plus problématiques : il s'agit de la hausse des demandes exprimées pour l'installation et la reconversion en bio dans le Département de la Sarthe. Il me semble qu'entre 2017 et 2018, ce sont plus de 19 % d'installations et de reconversions en bio. Des articles dans la presse en 2016 nous ont informés que leur nombre avait doublé. Je pense que notre collectivité se doit d'être à l'écoute des problématiques qui pourraient être évoquées. J'ignore si cela conduira à une augmentation des demandes d'aide exprimées au

Département, mais si nous pouvions mobiliser les autres collectivités, l'État ou les fonds européens susceptibles d'intervenir en faveur de ces structures et des agriculteurs bio et si nous pouvions faire un effort sur les avances de trésorerie, peut-être permettrions-nous de limiter les difficultés rencontrées par ces trois structures.

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

Faire rayonner la Sarthe grâce à la culture, au sport et à l'enseignement supérieur (Rapport n° 10)

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

La décision de soutenir l'ITEMM est une bonne nouvelle. Toutefois si une inscription de 23 000 € est intéressante, comparé à l'effort supplémentaire produit par la Métropole qui a doublé les crédits de fonctionnement, j'estime que nous aurions pu réaffecter une partie de l'excédent de la DM pour accompagner la Métropole au titre de l'enseignement supérieur et de l'université en particulier qui rencontre des difficultés importantes.

Je ne demande pas que nous substituions à l'État mais que, sur la base de projets, notamment dans le domaine de l'acoustique, nous accompagnions l'enseignement supérieur. Si nous ne pouvons pas le faire au titre du fonctionnement, au moins faisons-le au titre de l'investissement.

L'enseignement supérieur est la clé de l'avenir. À mon sens, un effort supplémentaire de 300 000 € est soutenable pour le Département, d'autant que nous ne l'avons pas dit ce matin mais pour les mineurs isolés, nous avons voté une augmentation des dépenses mais aussi des recettes.

J'aurais souhaité que l'on profite de cette DM pour accompagner le plan pluriannuel qui a été adopté. La Métropole ne s'est pas simplement engagée pour une année, mais sur plusieurs années, autrement dit dans la durée.

Je rappelle encore une fois que la loi NOTRe, la loi « vôtre », puisque c'est vous qui l'avez votée, permet au Conseil départemental de s'engager en faveur de l'enseignement supérieur. Cela fait partie des compétences, certes, optionnelles, du Département. Je ne le dis pas dans un sens polémique, j'essaie de faire avancer les choses. À force de toujours taper sur le même clou, on finit par y arriver ! En outre, le fait que ce soit une cause juste – elle ne m'est pas personnelle, elle me dépasse, même si j'ai une petite dette envers l'université du Maine, comme d'autres d'ailleurs – mériterait que le Département, enfin, consente à cet effort. Si ce n'est pas aujourd'hui, j'espère que ce sera à l'occasion du prochain budget !

Sarthe Mécénat (Rapport n° 12)

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

J'ai compris que les projets seront retenus par le comité de sélection. Je pressens les questions des associations et des communes : quels sont les critères de sélection ? Évolueront-ils tous les ans au fil des travaux du comité de sélection ? Dans un tel cas, seront-ils publiés et connus ? N'importe quel projet pourrait-il bénéficier de Sarthe Mécénat ?

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

La plateforme sera-t-elle gérée en totalité par le Conseil départemental ou allez-vous la sous-traiter à une société privée ?

Je me suis renseigné pour ma ville. Nous avons sous-traité à une société privée qui prélevait un pourcentage des fonds. Quel est le mécanisme retenu pour la plateforme départementale ?

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Je trouve la démarche très intéressante. Sur le choix des projets retenus, avez-vous réfléchi à la possibilité de laisser la parole aux Sarthois via un vote ? Cette plateforme pourrait servir à l'expression d'un vote populaire. Comme on le fait pour les budgets participatifs, on pourrait imaginer une sélection par le comité d'un certain nombre de projets qui seraient soumis au vote de la population. Selon un système de pondération, 50 % de la note serait attribuée par le comité d'engagement, 50 % par un vote populaire. C'est une simple suggestion.

Commission Finances, Ressources et Administration générale

108 métiers au service des sarthois (Rapport n° 13)

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Lors du budget primitif, nous avons voté contre la proposition car nous ne souhaitons pas que le personnel soit une variable d'ajustement budgétaire. Pour la même raison, nous votons aujourd'hui contre la proposition présentée.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Je n'ai pu intervenir au titre de Sarthe Mécénat. Le mécanisme de partenariat privé est noté dans la fiche mais pas dans la délibération. Il serait souhaitable que la rémunération du prestataire qui intervient par l'intermédiaire d'une plateforme soit inscrite dans la délibération et pas uniquement sur la fiche commerciale. Ce que nous votons c'est la délibération.

Protéger l'équilibre financier du département (Rapport n° 17)

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Nous nous abstiendrons, ainsi que nous l'avons fait lors du budget primitif.

Je profite d'avoir la parole pour dire que nous voterons contre le budget supplémentaire.